

Poste tenu par :

Responsable
hiérarchique :
Chef d'Agence

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE:

**Psychologue contractuel
en Agence Solidarités Côte-d'Or**
Temps non complet (20%)

Grade et filière

PSYCHOLOGUE contractuel / MEDICO-SOCIALE

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

| POLE INTERDIRECTIONNEL SOLIDARITE ET FAMILLE | | | | |
|--|---------------------------------|---|--------------|-----------------------------|
| DIRECTION | Agence Solidarités Côte-d'Or | Mission | LOCALISATION | RESIDENCE ADMINISTRATIVE |
| Action Médico- Sociale Territorialisée | Beaune | Prévention et Protection de l'enfance | | BEAUNE |

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Au sein du Pôle Solidarités, avec les services centraux
- Au sein de l'Agence, avec les adjoints au chef d'agence, les cadres, les travailleurs médico-sociaux et secrétariats

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

NON

Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ?

NON

Nombre de personnes encadrées :

B) Relations externes

Les partenaires potentiels sont mentionnés à titre indicatif, les relations externes étant susceptibles d'évoluer :

- Etablissements scolaires
- Services et établissements médico-sociaux
- Services publics, privés et associatifs dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle
- Magistrats

3) MISSIONS PRINCIPALES :

Dans le cadre du statut des psychologues territoriaux et du code de déontologie des psychologues, le psychologue est garant d'une prise en compte de la dimension psychique des situations traitées, tant au niveau individuel que familial.

- Participe à la mise en œuvre des missions du Conseil Départemental en matière de politique sociale et familiale.
- Contribue à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives du Conseil Départemental, notamment dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES :

1. Activités cliniques en direction des usagers

- Conduit des entretiens cliniques auprès d'enfants et de parents.
- Participe à l'analyse des situations avec les professionnels médico-sociaux et assistants familiaux sur des temps individuels et pluridisciplinaires.
- Aide à la décision dans le cadre de l'élaboration des projets des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance (membre de la commission protection enfance famille, membre de la synthèse projet pour l'enfant...).
- Médiatise des visites parents-enfants sur décision judiciaire.
- Propose des orientations thérapeutiques en libéral pour les enfants confiés en famille d'accueil de l'ASE et assure le lien avec les thérapeutes.

2. Participation à la vie institutionnelle

- Participe à des réunions organisées par l'Agence Solidarité Famille.
- Participe à des réunions partenariales et des groupes de travail.
- Conçoit et formule des propositions pour l'élaboration de projets institutionnels.

- Contribue aux activités du collège des psychologues.

3. Activité de formation, d'information et de recherche

- Se forme et s'informe pour développer ses compétences et sa pratique professionnelle.
- Entrepren et suscite tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de son action.
- Peut collaborer à des actions de formation et contribuer à la formation pratique des étudiants en psychologie.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Contrat à Durée Déterminée d'un an, temps non complet (20%)
- Véhicule personnel souhaitable